



Membre de l'Union
syndicale
Solidaires

Solidaires
Sud
collectivités territoriales

LE TRAVAIL SOCIAL : RÉSISTANCES ET DÉFIS

Juin 2018



SUD Collectivités Territoriales

Indépendants des élus, de tout parti et de tout pouvoir, les syndicats locaux ou départementaux de la Fédération SUD Collectivités Territoriales regroupent les personnels territoriaux, fonctionnaires, non-titulaires, emplois aidés, appartenant aux différentes filières.

Les syndicats sont implantés dans tous les types de collectivités (mairies, conseils généraux, conseils régionaux, centres de gestion, intercommunalités...) autour de valeurs partagées sur la défense des services publics, du statut et des droits du personnel. Face au renforcement des prérogatives des élus, nous défendons le rôle de contre-pouvoir du syndicalisme.

- Adresse : 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris
- Courriel : fedesudct@gmail.com
- Tel : 01 58 39 32 09
- Site Internet : www.sud-ct.org
- Facebook : [@fedesudct](https://www.facebook.com/fedesudct)

SUD Santé Sociaux

La fédération SUD Santé-Sociaux fait le choix d'un syndicalisme différent qui œuvre dans le secteur sanitaire et social comme dans le champ de l'interprofessionnel, à rassembler les forces syndicales et associatives qui veulent agir pour combattre toutes formes d'exploitation, d'exclusion sociale, de racisme et de sexisme.

- Adresse : 70 rue Philippe de Girard - 75018 Paris
- Courriel : contact@sudsantesociaux.org
- Tel : 01 40 33 85 00
- Site internet : www.sudsantesociaux.org
- Facebook, Twitter, YouTube: [@sudsantesociaux](https://www.facebook.com/sudsantesociaux)

SUD Santé Sociaux et SUD Collectivités Territoriales sont membres de l'Union Syndicale Solidaires

L'Union syndicale Solidaires est composée de fédérations et syndicats nationaux, et d'Unions locales et régionales. Elle existe depuis 2003 mais a des racines bien plus anciennes dans le syndicalisme. Elle défend les travailleurs et les travailleuses en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunes, de chômeur et chômeuses, de paysans, d'habitants.

- Site internet : www.solidaires.org

La Commission Sociale

La commission sociale est une commission interfédérale réunissant des militant-e-s de SUD Collectivités Territoriales et de SUD Santé Sociaux. Elle a été créée en 2001 à l'initiative de SUD CT.

C'est un espace d'échange et de réflexion pour nos militant-e-s dans le domaine de l'action sociale. Elle alimente les débats dans nos fédérations, notamment sur la question des luttes contre la marchandisation du social, la casse des conventions collectives et des statuts. Elle aide à l'analyse des enjeux économiques et de leurs impacts dans nos secteurs d'activité, sur nos métiers et sur nos conditions de travail.

En plus de ce présent livret et de ses analyses, elle produit des tracts et publie un journal : « l'Echo du Social ».

Pour y participer, prenez-contact avec votre syndicat départemental SUD Santé Sociaux ou SUD Collectivités Territoriales.



*1. Cortège Sud-Solidaires à la manifestation
contre l'austérité et la casse du social du 25 juin 2015*

SOMMAIRE

Sommaire.....	5
I. Introduction.....	6
II. Rappel historique.....	7
III. Idéologie et glissements sémantiques.....	11
IV. Procès de la loi du 2 Janvier 2002 : n°2002-2.....	14
V. La marchandisation du travail social.....	17
VI. Les écoles de formation et la qualification.....	21
VII. Décentralisation : enjeux de pouvoir.....	23
VIII. Travail social et droit.....	28
IX. La démarche interculturelle dans le travail social.....	30
X. L'éthique en travail social : le risque du conflit.....	35
XI. Comment défendre notre engagement militant et résister aux injonctions paradoxales.....	41
XII. Socle revendicatif.....	44
XIII. Conclusion.....	50
XIV. Bibliographie.....	52
XV. Nos Livrets.....	53

I. INTRODUCTION

« Le Travail Social est résistance ! »

Une Pancarte anonyme en Manif

Analyser les défis auxquels sont confrontés les travailleurs sociaux et voir comment ceux-ci organisent la résistance, revient à interroger les fondamentaux du Travail social. On pourrait nous reprocher de ne pas avoir au préalable défini ce qu'est le Travail social. Cette définition, nous la laissons aux meilleurs connaisseurs qui soient, c'est-à-dire nous tous, agents, salariés, professionnels qui, au quotidien, vivons, expérimentons, réinventons et surtout défendons le Travail Social.

Les travailleurs sociaux ont souvent choisi de se mettre au service de... de... Là, une question se pose : Au service de qui ? D'un citoyen ? D'un usager ? D'un patient ? D'un client ? Cette difficulté à donner un nom qui globaliserait l'ensemble des personnes accueillies et accompagnées chaque jour par les travailleurs sociaux illustre la position particulière de ce champ professionnel. Celui-ci ne relève pas uniquement d'une action civique, d'une prestation de service, de santé, et encore moins d'une activité commerciale. Ce positionnement au carrefour de multiples histoires et influences, ces acteurs divers, tout cela rend plus tentant les manipulations à des fins idéologiques et politiques, voire financières. Celles-ci se doivent d'être démasquées.

C'est l'objectif de cette publication que d'aider à mieux cerner et comprendre les enjeux et les problèmes qui se posent au travail social, en questionnant les mots, les lois et les politiques qui ces dernières années sont venues s'imposer à lui. Mais le "travail social" n'est pas que fragilité. Il est aussi une force d'action. Son histoire est adossée aux grandes conquêtes sociales, gagnées contre les effets mortifères du capitalisme, du 19ème siècle jusqu'à maintenant.

C'est son action et sa faculté de penser celle-ci, auprès des populations, qui ont nourri les avancées sociales, pour la santé des ouvriers, la prise en charge des enfants et des jeunes "abandonnés" ou non, l'aide aux familles, la lutte contre la pauvreté, l'absence de logement, le maintien de relations humaines, l'aide aux migrants, etc.

Le syndicalisme de transformation sociale porté par Solidaires n'en a que plus de facilité à se faire l'écho, relayer et conduire les combats des salariés-ées et agents-es du "Social".

*Parce que le Travail social est avant tout une action sur le réel,
il est par essence militant.*

II. RAPPEL HISTORIQUE

« Le terme crise est très souvent utilisé dans les discours politiques et médiatiques. Pourtant, il est question de problèmes chroniques, qui durent depuis longtemps et dont les origines sont liées au fonctionnement même du capitalisme. L'emploi du mot crise laisse supposer un mal bref et aigu, dont la résolution peut être rapide, notamment dans le domaine médical. »

Éric Hazan, la propagande au quotidien

Pour comprendre l'état actuel du secteur social, il faut remonter au changement de paradigme du début des années 70 passant de la régulation par l'État à la libéralisation par l'économie.

La concurrence Libre et non-fauscée

Après le choc pétrolier de 1973, se développa une *crise* économique majeure entraînant des taux de chômage de plus en plus fort dans une grande partie des pays industrialisés. Comme d'autres auparavant, cette *crise* servit d'alibi aux partisans de la dérégulation des marchés, avec d'une part des économies drastiques sur les budgets publiques et d'autre part, des profits maximums pour les grandes entreprises privées. Ce qui permit de qualifier la politique du gouvernement de François Mitterrand à partir de 1983 d'embryon de social-libéralisme là où les instances officielles du PS parlèrent de social-démocratie.

La mise en place de la Politique de la ville associée à la décentralisation permit le développement de *l'intervention sociale*. A partir de 1988, cette notion permit d'installer la figure du sujet néolibéral autonome, renforçant la concurrence entre individus, dans les entreprises et entre les entreprises. Le déplacement s'opéra de l'évaluation des effets d'une action, vers la mesure de la performance des acteurs, l'encouragement à l'endettement privé et l'incitation à se transformer en capital humain.

« Main droite main gauche »

Cependant, il faudra attendre 1992 après la disparition des régimes communistes de l'Est et l'acceptation du traité de Maastricht en Europe, pour que l'on puisse parler à l'échelle internationale de mondialisation néolibérale. Comme l'expliquait très bien Pierre Bourdieu, cette étape de 1992 va entériner la rupture définitive avec le concept d'État-social. Les États s'alignèrent sur une politique néolibérale qui privilégie la main « droite » de l'État (Budget, Economie, Intérieur, Armée et Affaires Etrangères) au détriment de la main « gauche » (Education, Santé, Social, Culture et Recherche).

Lancé en 1999, le processus de Bologne a également contribué à l'*employabilité* des individus lors de la « table ronde des industriels européens »¹. Ainsi, pour ces entreprises, la formation est un levier essentiel pour étendre leur marché et adapter les professionnels à des logiques de compétition mondiale. En suivant le processus de Bologne, les lobbys patronaux veulent rendre la main d'œuvre plus flexible.

C'est dans ce même objectif que se signent les Traités de libre échange : Transatlantique (TAFTA) entre les États-Unis et l'Union européenne, le CETA entre le Canada et l'Union Européenne et l'Accord sur le commerce des services (ACS, TISA en anglais), frère jumeau de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce et les services) négocié secrètement.

Dans cette visée libérale, les hôpitaux deviennent des usines à soins, la protection sociale une assurance privée, le travail social une source de profit. Ainsi tout se marchandise... l'humain compris.

Simplification, Valorisation, Diminution

La *crise* de 2008 a accéléré la logique de marchandisation des services publics. L'exigence de la Commission européenne de faire passer les déficits publics des États sous le seuil des 3% impacte la dotation globale de fonctionnement due aux collectivités locales. En France, la dotation de 2017 est inférieure de 11 milliards à celle de 2014². Les politiques publiques se décident à l'aune d'objectifs chiffrés à atteindre.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) entendait rendre l'action publique « plus simple et plus efficace », « valoriser le travail des fonctionnaires » et « diminuer le niveau des dépenses publiques ». Sur la période 2009-2012, près de 12 milliards d'euros de réduction de dépenses sont attribuables à la RGPP, ainsi qu'une baisse de 3% des effectifs dans les services de l'État, via la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique³

La RGPP fût remplacée en 2012 par la MAP (Modernisation de l'action publique). Les différents dispositifs de réduction des budgets publics sont regroupés par la suite sous le vocable de « politiques d'austérité ».

¹ <https://framacliv.org/h/politis-200616>

² <https://framacliv.org/h/lemonde-180915>

³ <https://framacliv.org/h/liberation-181212>

Au nom du profit, l'attaque des services publics est généralisée : service postal, transport, éducation, santé ainsi que le social dans lesquels les libéraux voient une manne financière, un marché à conquérir. Pour ce qui concerne le travail social, ce glissement libéral se retrouve dans la loi de 2002-2.

Celle-ci est présentée comme la refondation du secteur social et médico-social, sous le masque progressiste « du droit des usagers », mettant en avant une conception nouvelle de l'action sociale au nom du citoyen/contribuable comme au nom de l'intérêt de l'utilisateur/consommateur. Mais en fait, elle masque mal une logique d'individualisation de la prise en charge.



2. Affiche de mai 68

Réarchitecture par le vide

La Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) créée en 2002 au sein du ministère des affaires sociales valide la réarchitecture des diplômes, proposée entre autres, par l'Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention sociale (UNAFORIS) : soit l'adaptation aux postes et la simplification des diplômes.

Au-delà de la simplification des diplômes et du développement de l'employabilité, est également visée l'ouverture du champ du social à d'autres diplômes et certificateurs (animation, médiation qui œuvre sur la création et/ ou le maintien des rapports sociaux).

Un boulet de canon

En 2012, dans un article intitulé « L'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité ? » écrit par trois directeurs généraux des services de conseils départementaux, l'action sociale des départements est clairement ciblée. La vision de ces DGS voudrait que les travailleurs sociaux et plus largement la société admettent l'échec de l'accompagnement social.

« Accepter que l'accès à l'autonomie soit parfois facilité par une absence d'intervention ou une intervention limitée dans le temps et dans son périmètre, accepter l'échec de l'intervention si les résultats visés ne sont pas éteints et en déduire l'arrêt de l'accompagnement. »⁴

Depuis 30 ans, l'idéologie néolibérale est portée sans discontinuer par les politiques des États, en France et en Europe. Mais face à cette marchandisation du secteur du travail social, des mouvements comme Avenir Éduc.⁵, les États Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS⁶) et la Commission Action Travail Social (CATS⁷) se sont organisés pour informer et dénoncer les méthodes et les finalités rejoignant les analyses de certains syndicats, comme notre union syndicale Solidaires.

⁴ http://www.sudsantesociaux.org/IMG/pdf/action_sociale_dg.pdf

⁵ Collectif d'étudiant-e-s, professionnel-le-s du travail social issu-e-s du terrain et de la formation, et chercheur-euse-s rassemblé-e-s contre la réforme de la réarchitecture des métiers. Le collectif est ouvert à tous les métiers du social.

⁶ Créés en décembre 2014, les EGATS sont la réunion du collectif Avenir Éduc' et des organisations syndicales pour s'opposer à la méthode et à l'idéologie des États Généraux du Travail Social avec sa refonte des métiers (cf. chap XI).

⁷ La CATS est une émanation des Nuits debout parisiennes du printemps 2016. Les réunions qui ont eu lieu depuis ont permis la rédaction collective et la parution du Manifeste du travail social (voir bibliographie)

III. IDEOLOGIE ET GLISSEMENTS SEMANTIQUES

« Le pouvoir nous fait comprendre, que ça serait bien dorénavant d'appeler ces gens-là des « défavorisés ». Et regardez bien, c'est très- très amusant : c'est le même type, dans la même situation... mais dans un cas, il a été exploité par quelqu'un, dans l'autre, « il n'a-pas-eu-de- chance ! » « Qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse ? On ne va pas aller faire chier le patronat parce que ce con n'a pas de pot, quoi ! »

Franck Lepage, Inculture(s) 1 : L'éducation populaire, monsieur, ils n'en ont pas voulu

Le dérapage du travail social vers l'intervention sociale se traduit par une sorte de catalogue des services, avec des procédures qui s'y attachent, et rompt totalement avec une conception du travail social et ses intentionnalités spécifiques, qui sont faites de vécu, de partage et inscrites dans une temporalité-durée.

Ce glissement sémantique risque de rendre les personnes accompagnées totalement invisibles. Seuls les problèmes prévalent au détriment de l'humain qui s'efface, derrière un discours et une gestion de plus en plus uniformisée en termes de réponses à un symptôme. Le libre choix, le contrat ou l'évaluation sont autant de concepts qui participent insidieusement à la déliquescence des rapports humains et sociaux, et dissolvent la responsabilité du travail social dans des politiques sociales.

Welcome to the Social Startup Nation

Dans la loi de 2002-2 et sa logique marchande, l'accent est mis sur le volume plutôt que sur la qualité des services. Elle transforme notre champ d'action en prestations de service avec un vocabulaire néolibéral véhiculé dans les écoles de formation, dans la presse et dans la Novlangue institutionnelle. La connaissance des travailleurs sociaux sur le terrain par exemple est rarement mise à contribution. Par l'usage de ce langage, les rapports entre la population et les services de l'État se trouvent distendus. L'individu devient « client », la protection sociale se voit muée en « offre de service » voire bientôt en « transaction marchande ». C'est une gestion calquée sur le modèle du secteur privé centré sur la conformité et le rendement laissant peu d'autonomie aux travailleurs sociaux.

On parle d'usagers voire de clients (dénomination reprise par des travailleurs sociaux). Ces termes définissent un rapport soit utilitariste soit marchand qui n'est pas la relation qui est entretenue au sein d'un accompagnement social. La personne qui s'entretient avec un travailleur social livre son intimité, son histoire, ses souffrances, les obstacles et sa difficulté à les surmonter à un moment précis de son parcours de vie. Ce que le travailleur

social et la personne construisent ensemble c'est la confiance et ce qu'ils mènent en commun est une bataille. Il est préférable d'appeler les personnes par leurs noms ou par leur civilité. La notion de contrat issue de janvier 2002, vient assécher les politiques sociales et renvoie la personne aux notions de « droits et devoirs » pour mieux la rendre responsable, pour pouvoir la sortir du dispositif au moindre faux pas.

Exclusion de l'inégalité

Il en va de même pour le terme « exclusion », pour lequel un déplacement terminologique s'est opéré au moment de l'alternance politique de 1981 lorsque le mot « inégalité » a disparu⁸. Le terme stigmatisant d'exclusion marque un statut, alors que Pierre Bourdieu préfère parler de « misère sociale ». Ce dernier explique qu'avec le terme exclusion, il s'agit de savoir si on est dans la société ou en dehors (analyse horizontale).

Pour lui, c'est une analyse qui fausse la réalité sociale et qui évite de parler de domination sociale et d'exploitation, donc par conséquent une analyse qui évite de parler du rapport entre dominants et dominés (analyse verticale). Aujourd'hui, un terme « écho » est créé, celui « d'inclusion ».



3. "On ne gère pas l'autre, on l'accompagne" Le collectif Avenir Educ's en pleine bataille sémantique

⁸ Pierre Aïach, Conclusion in Lutter contre les inégalités de santé, Editions Presses de l'EHESP, 2008, p 271-279

Le care (mot anglo-saxon) a fait irruption dans les débats, au détriment de la « solidarité ». Proche des mots « soin » et « compassion », il introduit des aspects moraux et religieux dans le travail social. Le « care » est à forte dimension individuelle car lié à un élan personnel d'aide envers son « prochain ». Il est déconnecté de toute considération en termes de droit et de politique publique. Le « care », est caractéristique des approches bénévoles caritatives où il s'agit de « faire pour » et non « faire avec » les personnes en difficultés pour changer vraiment leurs situations.

Empowerment institutionnel ?

« L'empowerment » a également fait son entrée dans le vocabulaire du travail social. Or, cette notion est la définition donnée par un groupe de psychologues cliniciens du milieu des années 1960

« Un processus, un mécanisme par lequel les personnes, les organisations et les communautés acquièrent le contrôle des événements qui les concernent »⁹

L'empowerment comprend donc nécessairement une action avec un groupe, mais le choix des « événements qui les concernent » relève d'un accord entre les personnes mobilisées, et ne doit pas résulter de la conformation à une normalité vue par l'institution et aux règlements qui commandent son action.¹⁰

De ce fait, cette notion ne peut avoir aucune résonance en France dans un parallèle avec « l'information collective » dite « infocol », l'action collective, l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC), le travail social communautaire, le développement social » car les institutions en sont toujours les commanditaires et organisatrices. Cette notion anglo-saxonne devrait être comprise comme une modification de l'environnement ou de rapports sociaux au sein d'une communauté en partant d'une organisation collective et horizontale. Ce que doit être toute organisation syndicale ou groupe politisé visant un intérêt général et fonctionnant de manière démocratique.

⁹ Rapport, J., "Terms of Empowerment/Exemplars of Prevention: Toward a Theory for Community Psychology", American Journal of Community Psychology, vol. 15, n° 2, 1987, p. 121-148.

¹⁰ Souligné par nous

IV. PROCES DE LA LOI DU 2 JANVIER 2002 : N°2002-2

« Lourd est le parpaing de la réalité sur la tartelette aux fraises de nos illusions. »

Boulet, auteur de BD, 2013

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 est organisée en 6 chapitres, 87 articles dont 6 consacrés au « droit des usagers » matérialisé dans 7 outils principaux : charte de la personne accueillie, livret d'accueil, le contrat de séjour, le projet individualisé, le projet d'établissement, le conseil de la vie sociale, le médiateur.

Sous prétexte de rénover l'action sociale et médico-sociale, la loi du 2 janvier 2002, amorce une transformation du secteur et acte le désengagement de l'État et des collectivités. Cette loi fait basculer l'ensemble du secteur dans un modèle de gestion calqué sur le secteur privé. Elle signe la fin d'un accompagnement social adapté aux demandes des personnes et à leurs parcours confrontés aux inégalités sociales. Or ces inégalités, synonymes de pauvreté, sont le fruit de rapports de classe mais affectent également les personnes qui subissent d'autres formes d'oppression : racisme, sexisme, ségrégation géographique...

La Qualité sur le banc des accusés

Dans un premier volet intitulé « Droits des usagers », entre projet et partenariat, ce sont les valeurs de solidarité et d'entraide envers les plus pauvres qui disparaissent. Il place le secteur social et son public dans le seul périmètre du droit et dans une relation d'offre et de demande.

Dans son deuxième volet, la loi de 2002 introduit une obligation d'évaluation pour les établissements et services selon un double schéma : une évaluation interne tous les cinq ans et une évaluation externe tous les sept ans. Le volet évaluation sert aujourd'hui de justification pour imposer des nouvelles techniques managériales de contrôle du travail. Car, sous couvert d'élaboration de bonnes pratiques, ces techniques ne cherchent qu'à installer des actes évaluable, quantifiables et des postures professionnelles conformes et prescrites par l'administration tutélaire.

En principe, personne ne s'oppose à interroger l'utilité de son travail mais que cherche-t-on à qualifier derrière la logique d'évaluation de la « qualité » ? La satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des prestations reçues, le respect des « bonnes pratiques » définies par l'administration ou l'application stricte d'un projet et d'une stratégie d'entreprise ?

Un Contrat Pluriannuel agresse des Conventions Collective

La loi n° 2002-2 dans l'article L313-11, impose le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). En fait, la notion de CPOM prend son origine dans l'ordonnance du 4 avril 1996, reprise dans l'article L.6114-1 du Code de la Santé Publique concernant le secteur de la santé, puis arrive dans le champ social et médico-social par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002. En effet, c'est en 1996 qu'apparaissent les lois de financement de la Sécurité sociale. L'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) est voté par le Parlement pour l'année à venir, dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Cet outil contractuel visait à établir un cadre budgétaire pluriannuel pour aller vers « une meilleure efficacité dans la gestion des projets des établissements publics et privés de santé ». Dès 1996, le CPOM est imaginé comme un outil de performance pour les établissements de santé. Conséquence, nous devons aujourd'hui faire face à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, qui pose en son article 50, la fin de l'opposabilité des conventions collectives dans la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CCNT 66, CCNT 51, CCNT 65, accords Croix Rouge, Centre de lutte contre le cancer, annexe de 2002 de l'hospitalisation privée...).

Le CPOM instaure une mise en concurrence des établissements par le biais des appels d'offre car seules les performances gestionnaires sont retenues par l'exécutif local. En déterminant par avance les moyens alloués, il bridera toute initiative des travailleurs sur le terrain.

L'alibi de la Participation, le mobile de la rentabilité

Dans la loi de 2002, l'idée novatrice qui consiste à faire participer les personnes accueillies à la vie de l'établissement, est une illusion, car les projets des établissements se confondent de moins en moins avec les préoccupations des personnes accueillies. La possibilité de mettre « *l'usager au centre du dispositif* » est totalement dévoyée par la mise en concurrence des établissements. En réalité, ce sont les performances de ces établissements qui se retrouvent réellement au centre du dispositif.

L'interprétation de cette loi par l'exécutif local s'effectue en fonction des moyens qu'il veut allouer ou pas et non en fonction des besoins réels des personnes. Ainsi, des enfants sont maintenus dans leur milieu familial malgré le danger, des familles vivent à la rue ou d'hôtel en hôtel, des personnes en situation d'handicap ne trouvent pas de structures adaptées, des mesures judiciaires ne sont pas exécutées, des mineurs isolés étrangers ne sont pas accueillis, le travail de prévention dans les départements disparaît...

La masse salariale porte plainte

Droit, évaluation et maîtrise comptable, poussent aujourd'hui les établissements à se spécialiser dans les activités les plus lucratives (lobbies obligent), pour développer des plateformes consuméristes, offrant un panel des services aux « clients-usagers » en dehors de toute optique éducative et thérapeutique.

Même si l'agrément demeure obligatoire, il ne garantit plus l'opposabilité des conventions collectives de travail, conventions d'entreprise ou d'établissement et accords de retraites. Seuls les gestionnaires financiers décideront du budget alloué aux structures.

Résultat, les gestionnaires n'auront pour principale variable d'ajustement que la masse salariale. On peut s'interroger sur les stratégies qui seront adoptées par les gestionnaires d'établissement, dans le cadre de leur politique de recrutement et d'organisation du travail et par conséquent sur l'avenir du dialogue social en dehors d'une lutte au quotidien.



4. Manif "Le travail social en état d'urgence" février 2018

Verdict ?

S'inscrivant dans un contexte de tension financière et de contrôle accru des dépenses publiques, où la concurrence entre employeurs à but lucratif et employeurs associatifs devient de plus en plus forte, l'absence de référence à des conventions collectives ouvre la porte à un dumping social où le minimum deviendrait la norme.

Que deviendront nos métiers qui s'adressent à un public déjà fragilisé, dans un secteur social en « discount » ? Si ce n'est que la nécessité de rentabilité risque de dégrader encore plus les conditions d'accueil et de travail.

Dans un contexte d'austérité et de « rentabilité », il est à craindre que l'accroissement des inégalités sociales et des territoires renforce encore plus la dualisation d'une société de moins en moins démocratique.

Nous assistons à la fin annoncée de l'Etat Social et de la solidarité.

V. LA MARCHANDISATION DU TRAVAIL SOCIAL

« Travail Social n'est pas à vendre (bis)

Ohé (bis)

Travail Social (bis)

Travail Social n'est pas à vendre, car il n'a pas valeur marchande

La La La La, La La, La La, La La La La »

#sloganDeManif

Ce qui domine à l'heure actuelle, c'est une vision à court terme des politiques sociales. Cet ajustement économique est possible grâce à la généralisation de la démarche « projet » avec son corollaire : l'évaluation. Concernant par exemple le champ de la formation et de la qualification développé ici, il faut remarquer que les réformes incessantes des cursus et des diplômes sont engagées sans évaluation des effets du chantier précédent.

L'exemple du Handicap

En ce qui concerne le handicap, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prétend renouveler la vision de la société sur le handicap. Par exemple, cela devrait se traduire par l'accessibilité et la scolarisation pour tous. Ce vœu est rendu pieu par l'oscillation entre le principe de non-discrimination, basé sur le refus de la catégorisation, et le principe de la compensation du handicap basé sur des critères stricts d'attribution.

Le démantèlement des dispositifs médico-sociaux existants, la suppression massive des postes dans les dispositifs Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED) et de nombreux postes d'AVS (Assistant de Vie Scolaire), viennent de surcroît contredire cette communication.

T2A, SERAFIN-PH, SIB...

Aujourd'hui, à l'instar de la Tarification A l'Activité (T2A) à l'hôpital, le projet Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées (projet SERAFIN-PH) introduit la T2A dans ce secteur, qui oblige les établissements en charge du handicap à se spécialiser en dehors de toute visée éducative et thérapeutique et qui, pour ne pas tomber en déficit, devront opérer un tri parmi les enfants. Dans tous les secteurs, les relations humaines sont relativisées, voire ne comptent plus comme référence.

Des projets à l'étude avancée lancent sur le territoire les capitaux à « impact social » (« impact social bond ») grâce auxquels des entreprises privées ont vocation à investir dans

le secteur social, à la suite du tarissement de la finance publique. Ces fonds d'investissement vont se substituer au financement public des associations qui se verront donner des objectifs de rentabilité avec profits à la clef. Ces profits se feront à l'instar des ayants droits et des salariés.

Capital cherche entrepreneurs sociaux pour business et plus si affinité

En 2016, l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC) alerte sur les dangers représentés par l'extension du domaine de la finance au travail social avec la signature le 24 novembre 2016, par l'État, des deux premiers « Social Impact Bonds » (SIB, ou CIS pour « Contrats à Impact Social »). Ces contrats consistent à faire financer des programmes sociaux par des investisseurs privés qui seront remboursés par l'État si les objectifs ont été remplis, après évaluation de l'action par un expert indépendant.

ATTAC : « Quand le social finance les banques et les multinationales »

« Ces contrats s'inscrivent dans la même logique que les partenariats publics-privés (PPP) [...] C'est à dire qu'ils vont aboutir au pillage de la collectivité publique au bénéfice du privé lucratif : le privé n'étant ni plus efficace, ni plus efficient que le public comme l'ont montré des rapports de la Cour des comptes ou de la commission des lois du Sénat sur les PPP, les CIS seront beaucoup plus coûteux pour la collectivité puisqu'il faudra rémunérer les intermédiaires financiers, les évaluateurs et les investisseurs.

La fondation Avril, émanation de SOFIPROTEOL - un de nos requins de la finance – ne s'y est pas trompé et a signé le tout premier CIS ! Sa rémunération dépendra de l'évaluation faite, en toute indépendance, par KPMG, un des « big four » de la finance internationale...

Enfin, comme dans le cas des PPP, le risque est toujours assumé par la puissance publique qui va payer en dernier ressort, soit en rémunérant dans des conditions exorbitantes les financeurs, soit en reprenant le programme à son compte en cas d'échec (comme cela a été le cas pour le tout premier SIB britannique).

Par ailleurs, l'introduction de la logique financière dans un secteur jusque-là non marchand, avec la priorité donnée au retour sur investissement et la mise en concurrence d'associations devenant « prestataires de service social » au moindre coût, va remettre en cause l'essence même du travail social, fondé sur l'émancipation des personnes vulnérables dans le respect des droits humains et de la justice sociale »

C'est notre appel à projeeeeet !

L'expérimentation du Maine et Loire et de l'état d'une nouvelle forme d'appel à projets mettant en concurrence les associations locales et nationales pour refondre complètement l'offre d'accueil et d'hébergement des mineurs et des jeunes majeurs au titre de la protection de l'enfance en est également une illustration concrète. Ce type d'appel à projets organise le dumping social, fait exploser les garanties collectives des salariés, les mettant en concurrence. Ceci se traduit dans le Maine et Loire, comme dans d'autres départements, par des licenciements massifs.



*5. Banderole SUD Santé Sociaux
à la manif du secteur sanitaire et de l'action sociale du 25 juin 2015*

PRADHA et conflit de val€ur

La situation des PRADHA (PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs-euses d'Asile) où sont parqué-e-s nombre de demandeurs-euses d'asile, quand ils et elles n'y sont pas directement assigné-e-s à résidence en attente de leur expulsion, illustre parfaitement cette nouvelle logique.

« L'objectif affiché de l'état est clair : « le coût journalier moyen des nouvelles places d'hébergement est estimé à 18 euros TTC, soit une économie de 82 millions d'euros sur 10 ans. »

Avant de devenir des PRAHDA, 62 hôtels Formule1 appartenaient au groupe Accor. Selon une formule un peu spéciale, et totalement inédite dans le secteur social, ils sont rachetés par la Société Nationale Immobilière [...] pour le compte de l'Etat. En 2016, elle constitue un fond de 200 millions d'euros pour acquérir ces hôtels bas de gamme. Un « fond à impact social » qui porte le doux nom « d'Hémisphère. »

Sur les 200 millions d'euros, la moitié provient d'un prêt du conseil de l'Europe. L'autre moitié du capital est apportée par Aviva France, BNP Paribas Cardif, la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, la MAIF et PRO BTP. Des privés à qui le patron de la SNI, a promis un taux-plancher de 3,5%. Comprendre : un rendement sur leur investissement plutôt séduisant, puisque le placement est largement garanti [...]. Comment peut-on promettre un retour sur investissement d'un centre d'accueil pour réfugiés ? Le dispositif, sorte de Partenariat public-privé appliqué au social, est inspiré des « social bonds » anglo-saxons »¹¹

La marchandisation du travail social : une idée que nous avançons depuis plusieurs années et qui nous faisait parfois passer pour des alarmistes, des catastrophistes, est bien en place aujourd'hui. Dans le social, le médico-social et le sanitaire non lucratif, la logique de l'appel à projet se généralise, c'est le moins coûtant qui devient la norme au détriment du projet institutionnel, du service réellement rendu, et des conditions de travail des salariés. Leur logique de gestion signe la fin d'une société solidaire.

¹¹ Radio parleur : <https://soundcloud.com/user-898678423/sets/prahda-quand-la-finance>

VI. LES ECOLES DE FORMATION ET LA QUALIFICATION

*« On dit qu'un peu de connaissance est dangereux,
mais ça l'est bien moins que beaucoup d'ignorance. »*

Terry Pratchett, La 8^{ème} fille

Les possibilités de formation offertes aux futur-e-s professionnel-les du social constituent un vaste éventail : des formations initiales aux validations des acquis de l'expérience, en passant par les cours d'emploi, les apprentissages et les licences professionnelles. Pourtant, toutes ces formations ne se valent pas.

Les fondamentaux du travail social étant à défendre, il est important de revaloriser et de donner une priorité aux formations initiales qui permettent aux étudiant-e-s pendant plusieurs années d'avoir une articulation entre les apports théoriques et les apprentissages pratiques, tout en acquérant un positionnement critique.

Vers des Hautes Ecoles du Travail Social ?

D'ores et déjà, le débat est engagé dans le cadre de l'UNAFORIS (regroupement national des différents établissements de formation du secteur social) dans la perspective de la création de Hautes Ecoles du Travail Social, inspirées des modèles belges et suisses. Une perspective qui pourrait être intéressante, à condition que ces écoles ne soient pas totalement absorbées par les universités (niveaux III, II et I) et les lycées professionnels (niveaux IV et V) si cette absorption implique des frais d'inscription qui ajoutent une sélection sociale et un déséquilibre régional avec des lieux du savoir centralisés dans les grandes villes.

De plus, nous pouvons craindre une théorisation accrue au sein de filières de formation qui ont un besoin vital de ne pas être totalement perméables aux méthodes de recherches et aux discours universitaires. Il est déjà difficile pour les étudiants de trouver des terrains de stage d'une durée conséquente ; le développement d'études plus théoriques pourrait signer le renoncement à l'intégralité de l'aspect pratique. Or, c'est lors des stages pratiques que les étudiants se rapprochent des personnes accompagnées et de leurs histoires pour mettre à distance la théorie. C'est également là où les étudiants rencontrent l'analyse de professionnels pour conjurer représentations et idées trop abstraites.

Un secteur recherche les positionnerait définitivement comme Écoles Supérieures. Cependant, si cette perspective se réalise sur un modèle économique (et les signaux d'alerte apparaissent déjà) elle n'aura qu'un seul but ; la « mutualisation » des moyens : des économies budgétaires, des disparitions de postes de formateurs-trices avec comme conséquence une baisse de la qualité des formations et la disparition de plusieurs petites

écoles régionales. Avec la décentralisation, les Écoles de Travail Social par exemple sont passées sous le contrôle des Conseils Régionaux, ce qui a entraîné partout des budgets en baisse et des postes en moins, sans pour autant voir baisser le nombre d'étudiants accueillis.



6. Les étudiant-e-s lors de la mobilisation #TravailSocialEnLutte le 20 novembre 2017

Formons-nous à la Critique Sociale

Depuis de nombreuses années, nos fédérations, dans le cadre des EGATS, se battent contre la réarchitecture de l'ensemble des diplômes du travail social. La destruction des métiers du secteur a commencé dès 2013 par la casse des métiers d'Aide Médico-Psychologique (AMP) et d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS). Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) est créé par un décret du 29 janvier 2016 et inaugure le tronc commun et les formations optionnelles.

La commission professionnelle consultative (CPC) continue de s'attaquer aux diplômes et aux métiers du secteur social par la création d'un diplôme professionnel au terme générique « d'intervenant social » en lieu et place de ceux d'assistant-e de service social, éducateur-trice spécialisé-e, éducateur-trice technique spécialisé-e, conseiller-ère en économie sociale et familiale, éducateur-trice de jeunes enfants. Ce nouveau diplôme devrait voir sa mise en œuvre dès septembre 2018. De plus, la note d'étape présentée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) revient à invalider les cultures professionnelles telles qu'elles se sont constituées

Nous voyons dans cette manœuvre une volonté affirmée de reprendre la main sur les praticien-nes du travail social pour leur substituer des acteurs/actrices à « la culture professionnelle incertaine » donc plus malléables. Pour nous cette réforme remet en cause les fondements des formations du social et signe la disparition des métiers, de leurs valeurs, de leur éthique et les vide de leur sens. Les travailleurs sociaux seront instrumentalisés dans un but de contrôle social généralisé des populations les plus précarisées.

VII. DÉCENTRALISATION : ENJEUX DE POUVOIR

« Un grand pouvoir implique de grandes responsabilités »

Ben, Oncle de Peter Parker

Les mutations de la décentralisation

Le grand changement dans le pilotage des politiques sociales intervient avec les premières lois de décentralisation en 1983 (loi du 22 juillet 1983) actant le transfert de l'État vers les Départements des compétences en matière d'aide sociale légale (planification, tarification et contrôle) et de prévention sanitaire. Cela concerne l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), l'Aide aux personnes handicapées adultes, aux personnes âgées, la protection sanitaire de la famille et de l'enfance, la lutte contre les fléaux sociaux mais aussi le service social de polyvalence de secteur.

La deuxième vague de décentralisations arrive dans les années 2000. Le 1er janvier 2002, l'Aide aux Personnes Agées (APA) est confiée au Département. En 2003, c'est le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) puis le Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2008.

La loi du 13 août 2004 confirme la place du Département en faisant de celui-ci le "chef de file" en matière sociale et médico-sociale (gestion des schémas organisationnels, gestion des fonds d'aide aux jeunes, des Fonds de Solidarité au Logement (FSL), financement du CLIC...). Par ailleurs, le financement de la formation au travail social est transféré aux Régions.

Une troisième vague de décentralisation arrive 10 ans après, avec les Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM - loi du 27 janvier 2014) et la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe du 7 août 2015). La première crée les Métropoles et de nouvelles Régions. La loi NOTRe cadre les modalités de transfert, supprime la clause générale de compétence et redimensionne les intercommunalités.

Décentraliser l'injustice sociale

La Décentralisation a eu un impact important tant sur les politiques sociales menées que sur les conditions de travail des salariés et agents. Dès le début, il y a eu un problème puisque l'État fixe par les lois, les conditions d'une intervention que d'autres doivent mettre en place, mais sans forcément en donner les moyens financiers. Il en est ainsi de certaines allocations dont les transferts de gestion n'ont jamais été accompagnés des budgets suffisants.

Par ailleurs, certaines situations sociales sont entièrement dépendantes des politiques économiques nationales menées. A l'exemple des politiques de l'emploi, et du traitement du chômage, dont les conséquences (la pauvreté, l'exclusion, le mal-logement, et tous les dégâts collatéraux sur la famille, l'éducation, la santé psychique etc.) sont en grande partie portée par les collectivités et acteurs locaux : RSA, FSL pour les Départements, aide alimentaire d'urgence pour les Départements, les Communes, les Associations.

Ainsi quand l'État mène une politique d'austérité budgétaire en faisant porter les efforts uniquement sur les classes sociales déjà les plus pauvres (salariés, agents, chômeurs, retraités), il crée les conditions d'une souffrance sociale dont il se débarrasse en partie sur d'autres. La protection de l'enfance est une compétence des départements. Or, ces derniers s'insurgent en pointant du doigt les enfants qu'on appelle « mineurs isolés ou non accompagnés » comme la « conséquence » d'une politique migratoire dont l'État doit assumer seul les conséquences.

Métropolis partout

L'acte 3 des décentralisations est également important pour le travail social car ces lois facilitent le transfert de blocs important des compétences départementales vers les Métropoles. Notamment l'article 90 de la loi NOTRe qui prévoit une négociation obligatoire pour transfert entre le Département et les Métropoles sur 9 compétences définies, dont 6 relèvent du champ social, mais si la négociation échoue, il y a transfert automatique de 7 compétences. On peut voir dans ce dispositif une « métropolisation forcée » du social, ce qui n'est pas sans inquiéter quant à l'égalité de traitement sur les territoires.

Entre des métropoles urbaines captant une grande part des ressources et des territoires ruraux laissés à l'abandon du fait de la fonte régulière des ressources des Communes et des Départements, c'est une action sociale à deux vitesses qui pourrait se dessiner ! D'autre part rien n'est dit des conséquences de cette décentralisation sur les organismes déconcentrés comme les Agences Régionales de Santé (ARS), les Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJCS), les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) mais aussi les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ? Quelle va être leur articulation avec les acteurs locaux au regard des nouvelles compétences redistribuées ? Redimensionner à l'échelle des nouvelles grandes Régions, ARS et DDCS « regonflés » ne risquent-ils pas de s'imposer à des Départements en perte de vitesse ?

Des budgets insuffisants aux enfants à la rue

Les budgets transférés n'ont jamais été à la hauteur des responsabilités transférées. L'exemple du RSA est un des plus parlants, le nombre d'allocataires augmentant régulièrement, les dépenses croissent à un rythme de 7% l'an, alors que les ressources apportées par l'État ne progressent que de 0,5% en moyenne. Le reste à financer par les Départements augmente donc régulièrement (autour de 2% l'an sur les 5 dernières années). Dans le même temps, les ressources des Départements n'ont fait que baisser, notamment du fait de la baisse ininterrompue des dotations (par exemple la DGF-Dotation Globale de Fonctionnement- réduite de 11 milliards en 4 ans) et des fluctuations de la fiscalité locale !



7. Dans la manif #TravailSocialEnLutte du 20 Novembre 2017

Cela se traduit par la baisse constante des moyens attribués aux politiques d'insertion par les exécutifs des Départements ces dernières années. Avec comme conséquence, une pression sur les associations qui travaillent sur l'accompagnement, le contrôle pointilleux de l'activité, la baisse des subventions, des licenciements ou/et fermetures d'associations. Dans le même temps, de nombreux Départements se lancent dans une « chasse aux fraudeurs », en collaboration avec les CAF, renforçant les contrôles, explorant l'intimité des personnes pour trouver le moindre élément pour supprimer l'allocation, en dehors de toute considération déontologique. Cette politique se trouve renforcée par les discours haineux et méprisants sur les « assistés profiteurs » diffusés à tous les échelons politiques.

On retrouve le même mécanisme dans le traitement de la question des Mineurs Non-Accompagnés (MNA), où les Départements imposent des politiques de suspicion

généralisée envers les jeunes migrants, faisant écho à un racisme ambiant alimenté par une politique nationale répressive envers les populations migrantes. La minorité d'âge des migrants rendant éligibles ceux-ci à la prise en charge par les Départements avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ceux-ci, accompagnant la vision du gouvernement, focalisent leur action sur le tri des populations (clé de répartition, pour renvoyer les majeurs vers « l'État ») plus que sur l'accompagnement.

En interne, les Départements utilisent également la variable d'ajustement de la masse salariale pour faire des économies : fermetures de services et réorganisation, réduction des effectifs, stagnation des régimes indemnitaires, pression managériale, attaques sur le temps de travail etc. Les travailleurs sociaux parce qu'ils constituent une part importante des effectifs, sont en première ligne dans cette guerre budgétaire.

Décentralisation des problèmes, décentralisation de la haine ?

La décentralisation de l'action sociale, on l'a vu, pose la question du Pouvoir. Mais le fait de distribuer le pouvoir d'agir en matière sociale à des exécutifs locaux a-t-il amélioré la réponse aux personnes ? De façon logique, cela a longtemps varié selon les élus locaux et les politiques poursuivies, posant un réel problème d'égalité de traitement et de justice sociale. Certaines collectivités ont mené des politiques sociales plus ambitieuses que d'autres et que l'État ne l'aurait fait, tant dans les objectifs que les moyens.



8. Départ de la Manif du #TravailSocialEnLutte à Paris le 20 novembre 2017

Mais inversement, certaines collectivités ont mené, en dehors des obligations légales, des politiques sociales à minima, dans la suspicion des personnes, la maltraitance des travailleurs sociaux et le recours au privé et au caritatif. En fonction des positionnements idéologiques des élus, des craintes sont parfois apparues sur le sort qu'il allait être fait au « social ». Ainsi, la potentielle arrivée du Front/Rassemblement National à la tête de certaines régions inquiétait quant à la formation des travailleurs sociaux. Les formations, le tri des étudiants, allaient-ils refléter les obsessions racistes et réactionnaires de ces élus comme on le constate ailleurs des obsessions libérales de nombre d'élus régionaux ?

Ces dernières années, les termes du problème ont évolué. L'austérité budgétaire touche toutes les collectivités et pose un cadre contraint équivalent pour tous. Les cadres dirigeants des grandes collectivités-Départements et grandes mairies, s'abreuvent aux mêmes techniques managériales et au même crédo libéral des écoles d'administration territoriale. Il s'agit maintenant de discerner entre les mauvaises et les pires des politiques sociales ! Certains Départements ont déjà proposé de moduler le RSA selon les Départements ¹² Ils sont nombreux en supprimant les subventions à avoir exterminé les petites associations et structures qui œuvraient dans le « social » et constituaient un maillage fort. C'est à qui sera le plus imaginatif pour réduire le nombre de travailleurs sociaux et la masse salariale.

Il y a des débats autour de la ré-étatisation du RSA. D'autres autour des MNA dont les Départements aimeraient que la gestion soit récupérée (dérogeant aux prérogatives de l'ASE) par l'État. Le tout dans un contexte de discours discriminants et de délitement des idéaux de Solidarité.

Décentraliser le pouvoir ? Pourquoi pas.

Mais décentraliser la haine et le repli sur soi, comme décentraliser le libéralisme et son principe de compétition entre tous restent incompatibles avec des politiques sociales dignes de ce nom.

¹² « La décentralisation des politiques sociales : à l'aune des récentes réformes territoriales », Institut national des études territoriales, 5 octobre 2015

VIII. TRAVAIL SOCIAL ET DROIT

*« La guerre, c'est la paix.
La liberté, c'est l'esclavage.
L'ignorance, c'est la force. »
Georges ORWELL, 1984*

La notion de *droit* a été inversée. Aux yeux de la puissance publique, elle est devenue devoir. Il est pourtant nécessaire de ne pas oublier ce que les guerres, l'impérialisme et le capitalisme ont généré : la destruction, l'exploitation, la soumission. Celles et ceux, ouvriers, colonisés, étrangers, chômeurs, sans toit qui ont eu et ont encore à subir ces infamies ont également lutté contre elles. Des collectifs se sont construits à partir de moments de lutte et d'organisation autonomes.

Les mouvements d'émancipation construisent le droit

Tout au long du 20ème siècle, à l'intérieur ou à l'extérieur des usines et des organisations syndicales et partis politiques institués, des mouvements politiques moins connus mais importants sont nés comme L'étoile Nord-Africaine 1926, le Mouvement des travailleurs arabes, le Groupe d'information et de soutien des immigrés 1972. Des associations (le Droit au Logement 1990, Droit devant 1994, Mouvement sans-papiers 1996, le Collectif pour l'avenir des foyers 1996...) se sont créées. Ils exigent une liberté de circulation et d'installation, le droit de vote des étrangers, la réquisition de logements vides, la construction de logements sociaux, des conditions de vie dignes, la défense des chômeurs.

Ces besoins élémentaires revendiqués depuis des décennies reflètent encore aujourd'hui l'état de la société. Celles et ceux qui luttent sont stigmatisés alors qu'elles/ils réclament ce que le système détruit. Des travailleuses et travailleurs sociaux, dans leur travail ou à l'extérieur, comptent parmi les soutiens de ces collectifs.

Opposabilité(s) et pratique professionnelle

En parlant de *droit*, il convient également d'éclaircir la notion d'opposabilité qui est de plus en plus utilisée. L'opposabilité est le caractère d'un droit, d'un moyen de défense que son titulaire peut faire valoir contre un tiers. En l'occurrence, un individu peut se prévaloir de l'opposabilité d'un droit face à une institution. Dans ce cadre, il est possible d'appliquer ce principe au logement, au travail en général, voire au travail social en particulier. Le rôle indéniable des travailleurs sociaux est d'accompagner les personnes dans leur droit d'opposabilité, y compris par des luttes collectives.

La loi Droit Au Logement Opposable (Dalo) de 2007 est l'exemple où un droit fondamental comme l'accès au logement est devenu opposable à l'État (représenté par les préfectures).

Le bilan fait de cette loi¹³ peut être une base de réflexion sur ce que l'opposabilité ne résout pas. Notamment, il démontre comment l'opposabilité reste vaine si parallèlement les moyens nécessaires (en termes de réservation et constructions de logements sociaux) ne sont pas mobilisés et comment la reconnaissance d'une priorité supplémentaire dans l'accès au logement crée une aggravation de la sélection parmi tous les oubliés du logement social.



9. Manif à Paris pour le droit au logement du 1er Avril 2017

Les crédits limitatifs convenus entre les établissements/services et l'autorité de contrôle ont des conséquences sur le nombre de places nécessaires et non créées que cela soit dans des foyers de l'enfance ou des MAS par exemple. Les schémas départementaux pour l'enfance ou le handicap ne doivent pas être de simples supports de promesses. La nécessité de moyen doit être opposée là où il y a prérogative et obligation légale d'un département.

Par ailleurs, de plus en plus de postes sont occupés par des faisant-fonction ou par des personnes n'ayant pas le niveau requis. Par le biais du droit à la formation, la qualification nécessaire des travailleurs sociaux doit être opposée.

L'opposabilité du droit doit être associée à une opposabilité de moyens mais ne doit pas résumer le seul levier d'une lutte pour préserver ou conquérir de nouveaux droits.

¹³ Rapport de mission de Mme Carlotti « L'effectivité du Dalo dans 14 départements » publié le 12 décembre 2016

IX. LA DEMARCHE INTERCULTURELLE DANS LE TRAVAIL SOCIAL

« Le paysan qui reste sur place défend avec ténacité ses traditions et, dans la société colonisée, représente l'élément discipliné dont la structure sociale demeure communautaire...Mais dans leur spontanéité les masses rurales demeurent disciplinées, altruistes. L'individu s'efface devant la communauté. »

Frantz FANON, Les Damnés de la Terre

Le travail social est traversé par l'idée d'altérité ; une altérité qui a pu être qualifiée de sociale ou/et de culturelle selon les époques. Des professions « canoniques » du social se sont construites à l'origine sur le terreau idéologique de l'hygiénisme et de la morale (pour les assistantes sociales) et sur le terreau du contrôle et l'enfermement (pour les éducateurs). Dans ces cas, la distance avec la personne sur laquelle s'exerçait le « travail social » est patente tant dans les actions mises en place que dans l'origine sociale des protagonistes.

Mais depuis toujours le discours politique dominant a été de recouvrir l'appartenance à une classe sociale du voile de la différence culturelle plutôt que de la résultante des rapports de classes inconciliables. Cela a servi à justifier l'inadaptation, l'exclusion, les comportements déviants, la révolte de personnes ou groupes de personnes qui subissaient de fait un racisme institué en plus de l'exploitation.

Ce camouflage a été d'autant plus aisé que le capitalisme s'est construit sur les migrations internes (l'exode rural) et externes (l'immigration de travail) provoquant des ruptures et des recompositions culturelles. Et il faut reconnaître que ce discours a opéré et que le travail social malgré lui (?) l'a suivi. Il s'agit d'éclairer ce tour de passe-passe en réinterrogeant les conceptions actuelles.

Assimilation ou communautarisme ?

La question de l'altérité culturelle est éminemment complexe dans la société d'aujourd'hui. Elle est passée d'une conception misérabiliste des étrangers dépossédés de leur culture d'origine et celle du pays d'accueil, à une altérité culturelle, porteuse de trop plein d'identités et de religions, une altérité débordante voire menaçante.

En France, on peut dire sans trop simplifier que l'altérité culturelle est abordée à travers deux conceptions. D'une part, *l'assimilation* qui nie l'autre dans sa singularité et qui revendique l'identification totale à la culture dominante, avec comme corollaire l'abandon

La classe sociale pour entendre

A trop vouloir s'attacher au seul respect de l'identité culturelle d'un-e étranger-ère ou à occulter cette altérité culturelle, on prend le risque de nier la personne, son histoire, son parcours et son action dans le champ politique. C'est également ce que produisent ces deux conceptions ayant cours actuellement.

Ce que résume Bernard Lahire : « À trop se demander d'où l'autre « parle », on finit par ne plus entendre ce qu'il dit ». ¹⁴

En envisageant les cultures comme opposées, le risque est de sombrer dans un ethnocentrisme qui nous ferait juger une culture meilleure qu'une autre. A trop souligner les abîmes qui séparent les personnes, c'est la possibilité même de la rencontre qui est remise en cause. Car si l'on peut communiquer avec autrui, « l'autre », c'est parce que nous avons quelque chose en commun, sinon la communication serait impossible. Ainsi, si l'on peut dépasser la peur de « l'autre », si l'on ne voit pas seulement « l'étranger », on atténue la séparation entre soi-même et « l'autre ». Et dans cette connaissance réciproque, on peut faire « société ». Tous, nous sommes tour à tour des parents, des enfants, des travailleuses, des acteurs au sein d'une classe sociale.



11. Arrivée de la marche Solidaires pour les migrant-e-s à Marseille le 12 mai 2018

¹⁴ LAHIRE B., 2005, « Objectivation sociologique, critique sociale et disqualification », pp. 128-137 in *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte

La démarche interculturelle : comprendre l'autre et nous-mêmes

A côté des deux conceptions, assimilation et communautarisme, mises en avant par l'idéologie capitaliste la notion d'interculturalité fait son chemin dans le travail social pour penser l'altérité vis-à-vis des exilés¹⁵ et des réfugiés¹⁶. La démarche interculturelle crée des espaces de dialogue et de rencontre pour favoriser une compréhension mutuelle et pourvoir faire société non pas malgré mais avec les différences.

Les travailleurs sociaux pratiquent déjà l'introspection et un travail sur les représentations sociales. Ils s'évertuent au non-jugement et à l'écoute. Aussi, on suppose qu'ils sont ouverts à la démarche interculturelle. Parce qu'ils sont sur « le terrain » et connaissent les murs dressés devant les individus, ils peuvent témoigner des processus d'acculturation (l'adaptation d'un individu à la culture dominante) vécue au quotidien par les étranger-ère-s au nom de la recherche d'un emploi/formation, de l'obtention d'un titre de séjour, d'une acquisition de nationalité...

La non-reconnaissance de documents d'état civil oblige à une légalisation et à des démarches compliquées. De même le rejet des diplômes obtenus dans le pays d'origine ramène l'étranger-ère au point zéro. La maîtrise par certains-es étranger-ère-s de plusieurs langues étrangères, dont leur langue maternelle, n'est que très rarement reconnue dans le monde du travail ou universitaire et encore moins face à des administrations souvent monolithiques.

¹⁵ Situation de quelqu'un qui est expulsé ou obligé de vivre hors de sa patrie ; lieu où cette personne réside à l'étranger : Être condamné à l'exil | Situation de quelqu'un qui est obligé de vivre ailleurs que là où il est habituellement, où il aime vivre ; ce lieu où il se sent étranger, mis à l'écart. Larousse

¹⁶ En France plus de 125 000 personnes, réfugiées sur notre sol ont été victimes de torture ou de violence politique dans leur pays d'origine. [...] ils doivent pouvoir recevoir des soins appropriés [...] sans lesquels aucune reconstruction, aucun avenir n'est possible. Pétition du Centre Primo Levi 2016 - <https://www.primolevi.org/petition-du-centre-primo-levi-des-soins-pour-les-personnes-victimes-de-torture>

Interculturalité et luttes sociales

Par ailleurs, cette ouverture interculturelle a permis à des mouvements collectifs au nord de la planète de s'inspirer de formes de mobilisation politiques et culturelles existant en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient.

La démarche interculturelle devrait également permettre d'identifier la culture qui domine, qui oppresse, qui détient le pouvoir économique et politique. L'offensive ultralibérale et les politiques qui l'accompagnent provoquent des décrochements économiques et culturels sans précédent dans nos sociétés tant par leur puissance que par leur rapidité. Entre une société ultra-connectée, privilégiée et égocentrée et des populations ghettoïsées dans les quartiers, les banlieues ou abandonnées dans leur village par des politiques de territorialisation, un fossé se creuse qui est culturel et surtout économique.

Elle permet également de saisir les conséquences des grands bouleversements à l'œuvre au sein de nos sociétés, à l'échelle non seulement des pays et des continents mais aussi des régions et des villages¹⁷.

La démarche interculturelle nous aide à comprendre en quoi cette culture capitaliste assise sur l'idéologie de la gestion, du marketing et de l'exploitation des plus faibles est éloignée de la culture du travail social née dans les luttes et animée par un idéal de justice sociale. Il est indispensable que le travail social retrouve une identité politique pour rappeler que la différence culturelle n'explique ni ne justifie l'exploitation et l'inégalité de traitement.

Les relations humaines et sociales ne se construisent ni dans un rapport marchand et de domination, ni dans une culture prémâchée par les grands publicitaires du capitalisme.

Les relations humaines et sociales ont soif d'égalité et de respect.

¹⁷ Voir le chapitre consacré aux politiques de décentralisation.

X. L'ETHIQUE EN TRAVAIL SOCIAL : LE RISQUE DU CONFLIT

« On ne gère pas l'autre, on l'accompagne »

*Intitulé du Festival du Travail Social de mai 2016
à la Bourse du travail de Bobigny (93)*

A côté des grands facteurs de risques psycho-sociaux (les exigences excessives du travail, la charge émotionnelle liée au travail, le manque d'autonomie, la déficience des rapports sociaux, l'insécurité des emplois et des carrières) qui laminent les salarié-e-s et les agent-e-s, il en est un qui affecte plus particulièrement les travailleurs sociaux et médico-sociaux : les conflits de valeurs.

Sous ce terme se regroupent toutes les atteintes faites par l'organisation du travail à l'éthique d'une personne, à son système de valeurs, aux exigences déontologiques de son métier (le premier Code de déontologie des assistants sociaux a été écrit en 1949), à tout ce qui fonde son engagement dans une profession, une action, une mission.

On comprend que l'éthique individuelle ne prend pas son service à 8h30, pour s'arrêter à 17h30. Elle est ce sas entre le monde du travail et la vie privée et publique où circulent l'expérience, les convictions, les idéaux et les émotions.

Le Travail social surexposé

Les travailleurs sociaux sont plus exposés que d'autres pour 3 raisons principales :

- **la vulnérabilité** des populations accueillies ou accompagnées donne à chaque décision un poids et s'appelle la responsabilité individuelle et collective ;
- **les missions** confiées aux professionnels placent ceux-ci dans des impératifs souvent contradictoires ; entre valeurs individuelles et obligations, demandes de l'usager et commande institutionnelle, logique de mission et logique de gestion, autonomie et réglementation, aide et normalisation etc...
- **les transformations de la société**, accélérées par les nouvelles technologies, influent sur la façon dont la réflexion politique appréhende les problèmes des populations fragiles et vulnérables et les modes d'intervention qui en découlent. Il est demandé aux professionnels d'intégrer *l'évolution du travail social* et médico-social dans l'accompagnement au quotidien.

Le conflit de valeurs

Ces conflits de valeurs se répartissent en plusieurs catégories :

- ceux qui touchent aux valeurs professionnelles,
- ceux qui heurtent les convictions personnelles,
- ceux qui rendent le travail inutile,
- ceux qui empêchent de faire correctement son métier.

Ainsi, les exemples des modalités de travail, des injonctions, des procédures qui viennent activer toutes ces douleurs éthiques sont légion tant dans le travail social, que dans les services publics ou la sphère marchande.

Une souffrance éthique est ressentie par une personne à qui on demande d'agir en opposition avec ses valeurs professionnelles, sociales ou personnelles. Le conflit de valeurs peut venir de ce que le but du travail ou ses effets secondaires heurtent les convictions du travailleur, ou bien du fait qu'il doit travailler d'une façon non conforme à sa conscience professionnelle.



12. Action en décembre 2016 pour perturber le pince-fesse organisé par Nexem

Le « conflit de valeur » renvoie à l'état de mal-être ressenti par le travailleur lorsque ce qu'on lui demande de faire vient en opposition avec ses normes professionnelles, sociales ou subjectives. Les dispositifs des politiques sociales réclament de plus en plus d'informations sur les individus. Ils induisent un contrôle et une sélection accrues des personnes avant qu'elles n'accèdent à leurs droits.

C'est un discours de suspicion envers les pauvres, taxés de « profiteurs » qui se complairaient dans « l'assistanat » qui légitime cette chasse aux « fraudeurs ». Cette propagande entre en collision avec la réalité des situations que les travailleurs sociaux voient tous les jours. L'informatisation des procédures facilite cette surveillance car elle oblige les travailleurs sociaux à régulièrement rendre des comptes. Ces logiciels de gestion informatique des pauvres (SIAO, Gaspar, Iodas, Cosmos, Isis...) sont autant d'entorses au secret professionnel et sont en contradiction avec le « socle déontologique » des professions du social.

Le conflit éthique

Les convictions personnelles peuvent être bâties sur une morale républicaine autour du triptyque "liberté-égalité-fraternité", d'un État protecteur de ses citoyens etc... Ce peut être une morale issue de la religion autour du don, de "l'aide à son prochain", au plus pauvre que soi. Souvent, c'est un mélange d'inspirations diverses qui préfigurent le choix d'un métier qui consiste à aider d'autres personnes.

Dans ce choix, c'est aussi la détermination à vouloir tout mettre en œuvre pour résoudre les difficultés de la personne rencontrée. Mais l'absence de réponse à apporter à certaines problématiques, comme l'absence de logement/d'hébergement, la souffrance psychique, la pauvreté extrême renvoie le travailleur social à son impuissance.

A la souffrance de la personne fait écho le désarroi du travailleur social qui se trouve dans un état de non-assistance à personne en danger. Le professionnel, avec les années, peut se "blinder" face à cette tension interne, mais celle-ci n'en disparaît pas pour autant. D'ailleurs, un certain nombre de travailleurs sociaux, "craquent" pendant ou à la fin de leur carrière. Cette douleur prend souvent sa source dans toutes ces souffrances observées et vécues. Le conflit éthique est aussi alimenté par le choix de logiques de rentabilité économiques et de gestion au détriment de l'accès aux droits ou d'une mission de service public.

Le rapport Gollac¹⁸ indique que « Des conflits éthiques apparaissent assez fréquemment lorsqu'une organisation adopte brutalement des pratiques, des valeurs, des critères d'évaluation qui lui étaient jusqu'à étrangers, en général en les empruntant à une autre sphère. De tels conflits ont notamment été décrits dans des administrations ou d'autres organisations publiques qui se réorientent vers une gestion plus marchande. »

¹⁸ Gollac Michel, Bodier Marceline p 158 : Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser. Rapport du collège d'expertise sur le suivi des RPS au travail réuni à la demande du ministre du travail et des affaires sociales, Paris, 2011.

Le travail inutile

Faire un travail qu'on juge inutile est un facteur psychosocial de risque. En effet, le fait que le travail a du sens pour les gens en limite les effets pathogènes.

Les orientations (souvent *des réorientations*) stratégiques donnent au travailleur des objectifs qu'il ne comprend pas et auxquels il n'adhère pas. Le sentiment d'inutilité du travail se rapproche assez de la souffrance éthique.

C'est la situation vécue dans le domaine de l'insertion des bénéficiaires du RSA, où les politiques départementales réorientent l'insertion vers des pans choisis de l'économie (service à la personne, commerces, restauration) et vers la surveillance pour la radiation des allocataires. Le sentiment d'inutilité peut venir d'un décalage entre la prescription, les objectifs fixés, et le réel du travail.



*13. Après l'envahissement des assises de la protection de l'enfance
le 4 juillet 2017 #enfanceEnDanger*

Toujours dans le domaine de l'insertion, fixer comme objectif en quelques mois, l'insertion sociale et professionnelle de personnes malmenées par de durs parcours de vie, est complètement décalé. Idem, dans de nombreux établissements la prévention et la protection de l'Enfance en danger, le gouffre est large entre les moyens donnés aux équipes et les projets des directions.

Les objectifs inatteignables obligent les travailleurs à simuler la perfection mais le réel du travail est différent, il faut alors dissimuler ce que l'on fait vraiment. De ce fait, les travailleurs font un travail inutile de simulation du travail idéal et un doute est jeté sur l'utilité de leur travail effectif, qui ne correspond pas aux objectifs de perfection qui leur sont fixés.

La qualité empêchée

De nombreux travailleurs se plaignent d'être « empêchés », notamment par l'organisation du travail ou par l'état des équipements dont ils disposent, de faire du « bon travail ». Là encore la conscience professionnelle et les valeurs professionnelles (l'expérience qui permet d'évaluer ce que les personnes attendent) sont mises à mal par les organisations et les moyens octroyés.

L'idéologie managériale a également souvent une part de responsabilité, ne laissant pas aux professionnels la liberté de penser le travail, de mettre en place des projets propres, ne reconnaissant pas le savoir-faire des travailleurs.

Cela est particulièrement vrai dans les Départements où les travailleurs sociaux sont considérés comme des agents d'exécution et non comme des professionnels produisant une analyse légitime des politiques sociales. *L'innovation* est réservée à quelques « experts » souvent autoproclamés, sortant d'école d'administration, de commerce ou de cursus n'ayant rien à voir avec le travail social.

La qualité empêchée peut être aussi un symptôme de facteurs psychosociaux de risques comme l'intensité excessive, le manque d'autonomie ou le manque de reconnaissance de l'employeur. La qualité empêchée frustre les professionnels. N'avons-nous pas entendu une aide-soignante dire « *pour continuer à faire mon travail je ne m'imagine plus que ce sont des personnes !* » Pour se protéger elle place un bouclier affectif entre elle et la personne.

Les premières conséquences

D'après les médecins, lorsque la situation s'installe et que le travailleur n'est pas protégé par ses propres mécanismes de défense, il peut décompenser sur le mode du délire ou sur le mode anxieux avec répercussions somatiques. De nombreuses enquêtes, montrent un lien entre le mal-être au travail et les conflits éthiques.

Citons par exemple Christophe Dejours : « Les conflits de valeurs peuvent être une source d'anxiété, de frustration, de colère ou de culpabilité, particulièrement lorsque le malaise à leur égard n'est pas exprimé ou que la personne demeure préoccupée quant à la justesse de ses actes. Le stress, l'épuisement professionnel, les troubles anxieux, la dépression et divers maux liés à la santé physique sont des exemples de la souffrance qui peut ainsi être engendrée.

Ainsi, sacrifier une valeur importante pour soi pour en actualiser une autre imposée par son supérieur, son groupe ou les normes de l'organisation, sans que cela « fasse sens » ou soit raisonnable d'un point de vue personnel, sera générateur de malaise. Si le malaise persiste, la souffrance s'installe ; la perception d'incohérences répétées peut notamment contribuer à la perte de sens du travail et à l'épuisement professionnel. Il peut en être de même lorsqu'on ne réussit pas à actualiser dans notre travail, du moins en partie, les valeurs qui correspondent à notre idéal professionnel ou social, par exemple en termes de qualité des soins, de service au citoyen ou de produit à être livré. »¹⁹

Les travailleurs sociaux sont en première ligne face à ces risques psycho-sociaux que représentent les conflits de valeurs. Le contexte socio-économique de montée des inégalités, de restrictions des budgets et de marchandisation du social met les travailleurs sociaux devant un certain nombre de dilemmes. Arriver à concilier ses activités, dans un cadre contraint, avec ses valeurs, devient de plus en plus problématique.

Comprendre la souffrance provoquée, ne pas la réduire à sa seule dimension individuelle mais la replacer dans le cadre d'une réaction normale face à l'incompétence ou au cynisme des pouvoirs politiques et économiques, est une nécessité. C'est également tout l'enjeu des luttes dans les entreprises et collectivités, en CHS-CT etc... Redonner toute sa place à la question éthique qu'on tente de faire disparaître depuis toujours derrière la dimension économique doit rester un objectif syndical majeur.

¹⁹ C Dejours, 2003, Travail, souffrance et subjectivité, Sociologie du travail, vol. 42

XI. COMMENT DEFENDRE NOTRE ENGAGEMENT MILITANT ET RESISTER AUX INJONCTIONS PARADOXALES

« Tout ! Le monde ! Se bat pour le Social ! »

#SloganDeManif

Dans le champ du travail social, le mot « militant » est devenu un qualificatif péjoratif. A tel point que dans les équipes, il est source de division entre travailleurs sociaux dits « militants » et les autres. Souvent cette division est simplifiée en un conflit de génération. Ce qui n'est pas totalement juste puisque tous les travailleurs sociaux ont été formés à garder de la distance vis-à-vis de la personne accompagnée comme de leurs convictions personnelles. Le souci mis à les former ainsi dénote que toute influence mutuelle d'ordre émotionnel ou politique n'est pas admise. Il a contribué entre autres à vider nos métiers de leur substance politique. Il est important pour l'État d'entretenir cette frontière entre personnes accompagnées et « professionnels » chargés de leur accompagnement.

Militantisme ou apathie

Nous faisons des métiers spécifiques et singuliers et que, pour la plupart d'entre nous, nous n'avons pas choisi par hasard. Ils font partie de ces métiers qui s'exercent avec un savoir-faire mais surtout avec un savoir-être. Les figures de l'Assistant Social/Éducateur/Animateur qui veulent changer le monde ne sont jamais très loin derrière nos coups de colère, insatisfactions et frustrations.

Face à la « misère du monde », il est impossible de rester sans émotions, sans réactions. Nos métiers sont riches en observations, témoignages, compréhensions et analyses de ce qui se passe dans la société : c'est-à-dire de ce que l'État produit et détruit.

C'est cette portée politique qu'il faut associer au mot « militant » et à l'engagement des travailleurs sociaux :

Quand des familles à la rue, des habitants et des travailleurs sociaux occupent un immeuble vide,

Quand des travailleurs sociaux se rencontrent pendant Nuit Debout et décident d'écrire ensemble le Manifeste du travail social,

Quand ils défilent et perturbent des institutions qui se glorifient de réformes et innovations propres à aggraver la pauvreté et l'instabilité des vies.

Un pied dedans, un pied dehors... et inversement

Des travailleurs sociaux continuent de rejoindre des collectifs politisés à l'extérieur de leurs lieux de travail car « l'action collective » au sein de ces lieux ne consiste pas à aider des collectifs de personnes en difficulté à se structurer. Faire ce va-et-vient entre l'intérieur et l'extérieur du lieu de travail, c'est faire vivre son engagement pour ne pas le renier, en avoir honte ou s'épuiser.

Les travailleurs sociaux qui évoluent au sein des institutions sont utiles à l'extérieur de ces institutions. C'est à eux d'argumenter des propos et d'inverser la tendance dominante et ce, en lien avec les personnes accompagnées et d'autres secteurs.



*14. Pancarte à la manif du 4 juillet 2017 à Paris
pour l'arrivée de la marche Angers-Paris #EnfanceEnDanger*

La tendance dominante s'est exprimée lors des États généraux du travail social organisés en 2015 par le Ministère des affaires sociales. Il s'agissait d'atteindre le point culminant depuis 2002 après une succession de réformes tendant à uniformiser les métiers du secteur. En amont de ces États généraux, des propositions de normalisation et de libéralisation des professions avaient déjà été confiées à la Commission Professionnelle Consultative du travail social (CPC). Les États généraux qui réunirent essentiellement des cadres et des représentants des grandes associations du secteur, ne furent qu'un simulacre de *démocratie participative*.

Après plusieurs rassemblements, des collectifs et organisations syndicales du secteur social ont inversé la tendance dominante en mettant en place dès décembre 2014, les États Généraux Alternatifs du Travail Social. Plusieurs rencontres ont eu lieu depuis et continuent de se tenir en intersyndicale. Aujourd'hui, il y est question de se réapproprier les méthodes de l'éducation populaire en lançant des sessions de formation.

Pendant les Nuits debout parisiennes au printemps 2016, une Commission Action Travail Social s'est créée. Il ne s'agissait pas uniquement de « défendre l'existant, qui est très gravement mis à mal par le néo-libéralisme, mais aussi de refonder un travail social s'inspirant des périodes où le sens de nos métiers était préservé et politique »²⁰. Une sous-commission a continué de se réunir après l'extinction des feux de la Nuit debout. Elle a écrit *Le Manifeste du travail social* paru en décembre 2016 qui est une invitation à sauver le travail social en le refondant nous-mêmes.

Pour porter cet écrit commun et ses aspirations, le collectif La plateforme du travail social s'est institué comme espace de militance.

Le recensement des agitateurs et agitatrices du travail social n'est pas exhaustif, il est vivant.

²⁰ *Le manifeste du travail social*, ouvrage collectif, Ed. Le social en fabrique, décembre 2016

XII. SOCLE REVENDICATIF

*« Vous voulez pas de nous autour de la table ?
Et bien vous nous aurez SUR la table ! »*

Momo, Educ' de rue, Syndicaliste en pleine négociation

Le néo-libéralisme ne signe pas la fin de l'histoire d'où l'importance de lui résister. Rien n'est définitif ni totalement joué ; telle est la conviction des fédérations SUD Santé Sociaux et SUD collectivités territoriales, sans laquelle le travail social et notre syndicalisme seraient vains.

La véritable transformation sociale sera rendue possible, grâce à un socle revendicatif unifiant et dans une construction de réseaux de luttes et de solidarité à l'échelle nationale et internationale, permettant à l'ensemble des populations, sans distinction d'avoir accès à leurs droits fondamentaux, il est important que le travail social prenne son rôle de rempart contre les politiques néolibérales.



Au regard des politiques poursuivies par les gouvernements successifs, le travail social est « attaqué » par une paupérisation de la population et une précarisation des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Les personnes accueillies dans les services sociaux ; les plus précaires parmi les salariés, chômeurs, retraités, personnes âgées, jeunes des quartiers populaires ou ruraux, femmes isolées, étrangers ; sont touchées de plein fouet par une politique économique essentiellement mise à disposition du patronat et des élites.

Celles-ci visent à installer une précarité généralisée dans la société afin de peser sur les populations et d'imposer ce chantage au chômage, à la pauvreté. Cela leur permet de faire pression sur les salaires (pour engranger toujours plus de dividendes) et de dérouler leurs projets dans la recherche de toujours plus de profits immédiats. Pour ce faire, il leur est indispensable de casser le Code du travail et d'attaquer la défense des travailleurs : l'inspection du travail, les conseils prudhommaux, les syndicats.

Renforcer les outils de défenses des salarié-e-s et des fonctionnaires

Les syndicats SUD Santé-sociaux et SUD Collectivités Territoriales de l'union Syndicale Solidaires demandent l'abrogation des lois travail « El-Khomri » et « Pénicaud » qui ne font qu'aggraver la précarisation de la population. Il est indispensable de renforcer le pouvoir des administrations de contrôle du travail et de lutte contre les abus des patrons notamment en créant des postes d'inspecteurs du travail et en réformant les tribunaux prudhommaux.

Le droit syndical doit être renforcé pour rééquilibrer les forces entre le patronat et les travailleurs. Une vraie politique de sécurisation de l'emploi est nécessaire pour faire reculer la précarité institutionnalisée par des années de politiques « pro-entreprise » qui ont encouragé des politiques managériales agressives et destructrices de la santé physique et psychique des salariés et des agents. Dans la lutte contre la précarité, la défense du statut de la Fonction Publique reste essentielle pour l'union Syndicale Solidaires.



Faire reculer la pauvreté et le mal-logement

Le deuxième chantier est de faire reculer la pauvreté qui touche près de 9 millions de personnes en France. Il faut donc augmenter le salaire minimum obtenir un Smic à 1700 euros net mensuel, et tous les minimas sociaux pour atteindre au moins le seuil de pauvreté. Rappelons que celui-ci est à 1015 euros et que le RSA pour une personne seule est à 545 euros... Une autre grande revendication est d'agir sur le logement. Nous demandons entre autres la réalisation massive de vrais logements sociaux, le renforcement des fonds pour les financer (Livret A, 1% logement, terrains publics...), le rétablissement du rôle social des HLM et une meilleure justice sociale dans l'attribution des logements sociaux.

Nous revendiquons le respect de la loi DALO, du Droit à l'hébergement jusqu'à un relogement et la réquisition des logements et des locaux vides. Les fédérations SUD Santé-sociaux et SUD Collectivités Territoriales soutiennent la lutte de toutes les associations d'aide aux « mal logés », locataires du public et du privé, résidents de foyers, pour l'obtention d'un logement décent et des conditions de vie dignes.

Partager les richesses

Pour financer ces réformes, une vraie politique de répartition des richesses est indispensable. Car les moyens existent mais sont captés par la frange la plus riche et minoritaire de la population. Une politique fiscale taxant davantage les plus hauts revenus et les détenteurs de portefeuilles boursiers est indispensable. L'État doit mettre ses discours en actes et mener une vraie lutte contre l'évasion fiscale (entre 60 et 80 milliards/an en France). Il doit pour cela de sortir de l'empathie et de l'excuse pour ces fraudeurs...

Une augmentation de ses recettes, permettra notamment à l'État de doter les Collectivités Territoriales à la hauteur des besoins sociaux. Les Départements notamment pourront retrouver une vraie politique sociale à l'égard des plus fragiles pour financer les transports et la restauration scolaire, les associations d'aide et d'insertion et une politique culturelle digne de ce nom. Par ailleurs, les collectivités territoriales pourront ainsi mettre en action une réelle politique d'embauche de travailleurs sociaux dans les services en tension (Aide Sociale à l'Enfance, polyvalence de secteur, Aide aux personnes âgées et handicapées) et mettre fin à l'hémorragie des effectifs notamment à l'insertion et au logement.



Ne pas se tromper de colère

Une vraie politique sociale serait à même, à force de pédagogie, de réduire les sentiments de haine et de frustration qui minent nos sociétés ; sentiments souvent alimentés par les gouvernants et les élites qui en stigmatisant les « assistés », les « jeunes des quartiers » ou encore les « migrants », entendent ainsi détourner la colère de la population.

Au-delà des problèmes budgétaires, nous revendiquons une autre conception des rapports entre employeurs et salariés. Ces derniers avec leurs connaissances et savoir-faire doivent être reconnus et associés aux réflexions quant à la pertinence et à la mise en place des projets et de réorganisations, loin de rapports hiérarchisés dogmatiques.

Abrogation des lois transformant le social en marchandise

Les Fédérations SUD Santé-sociaux et SUD Collectivités Territoriales demandent aussi que des vraies politiques sociales soient menées pour les personnes accueillies dans les services sociaux et médico-sociaux. Nous demandons l'abrogation des lois « cheval de Troie » qui sous couvert d'avancée sociale ne font en réalité qu'accélérer la marchandisation et la mise en concurrence entre tous. C'est le cas de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 qui prétend rénover l'action sociale et médico-sociale et fixer de nouvelles règles relatives aux droits des personnes. En réalité, elle n'a fait qu'exacerber la concurrence entre établissements et faciliter la marchandisation.

De même pour la loi HPST (Hôpital Patients Santé et Territoires) qui a les mêmes effets pervers, mais à une échelle encore plus vaste, sans que l'utilisateur n'y gagne ni en prestations offertes ni en terme budgétaire. Les conséquences pour les travailleurs sont également désastreuses car ces lois ont entraîné des baisses des moyens et des pressions salariales, le tout servi par des politiques managériales dures et un chantage permanent à la fermeture et au chômage.

Les lois de décentralisation MAPTAM et NOTRe participent de la même escroquerie intellectuelle. Elles sont présentées comme voulant redescendre le pouvoir au niveau local, alors qu'elles ne font que ré concentrer les pouvoirs dans des territoires choisis pour leur potentialité économique : les Métropoles et les Régions surtout. Une fois de plus, il y a mise en concurrence entre territoires, entre collectivités, avec des conséquences néfastes pour les habitants, les salariés et les agents qui auront un traitement différencié selon le territoire où ils vivent et où ils travaillent. Les Fédérations SUD Santé sociaux et SUD Collectivités Territoriales demandent l'abrogation de ces lois antisociales !



Pour une reconnaissance des études et des diplômes

Les syndicats SUD Santé-sociaux et SUD Collectivités Territoriales revendiquent une meilleure reconnaissance des Travailleurs sociaux. Celle-ci prend sa source dans la reconnaissance des études et des diplômes.

Nous condamnons la casse des diplômes en travail social et la réarchitecture des diplômes du travail social au rabais, impulsée par la commission professionnelle consultative (CPC). Car cette réforme modifie en profondeur l'exercice des métiers et dépossède les travailleurs sociaux de leur histoire et de leur culture professionnelle acquise notamment tout au long des luttes contre un capitalisme mortifère, producteur d'inégalités sociales et d'insécurité. Les liens avec l'Université doivent être clarifiés. La formation en Travail social doit rester protégée des dérives élitistes de l'Université. Le niveau des étudiants en Travail social doit être reconnu et valorisé pour permettre des équivalences pour celles et ceux qui veulent poursuivre un cycle universitaire.



Nos Fédérations se prononcent pour une véritable rémunération étudiante pendant la durée des formations et non pas seulement une indemnité appelée gratification pendant la durée des stages. Cette gratification, qui n'est pas appliquée dans l'ensemble du champ du travail social de la même manière devrait dans l'immédiat en s'appelant « rémunération étudiante » concerner tous-tes les stagiaires et tous les secteurs (État, collectivités territoriales et associations). Par ailleurs nous nous prononçons pour un véritable statut de Travailleur social en formation.

Le droit à la Formation Professionnelle Continue doit être renforcé avec un développement de son financement. Nous avons revendiqué la reconnaissance à Bac + 3 pour les diplômes de niveau 3, validée depuis septembre 2011 à l'échelle de l'Europe. Cette reconnaissance le sera pour les prochaines promotions d'étudiants (diplômés en 2021) mais pas pour les diplômés actuels, alors que selon nous, les formations dispensées tant théoriques que pratiques jusqu'à lors, justifiaient cette reconnaissance à bac+3. Nous revendiquons un dispositif de passerelle ou remise à niveau pour permettre aux diplômés actuels d'accéder à cette reconnaissance à bac+3.

Pour une augmentation des salaires

Dans le même ordre, nous revendiquons une réelle revalorisation salariale, accompagnant le passage en Catégorie A prévu pour février 2019. Nous dénonçons les nouvelles grilles dans les Fonctions Publiques, qui dans la lignée du protocole Parcours Professionnelle Carrière et Rémunération (PPCR) crée une catégorie A au rabais (un petit A). Nous nous étions positionnés contre le PPCR en partie aussi parce qu'il n'offrait aucune garantie d'effectivité des dispositions dans le temps. Ce report prouve que nous avons raison. SUD Santé-sociaux et SUD Collectivités Territoriales demandent de nouvelles grilles A, alignées sur le reste de la Fonction Publique.



XIII. CONCLUSION

« Le travail social est à la croisée des chemins. »

Cette assertion tellement répétée qu'elle en est un lieu commun n'a jamais été aussi vraie. Le capitalisme triomphe en détruisant tout sur son passage, et conduit notre monde non vers le mur selon l'expression consacrée, mais vers un désert global. Politiquement, les solutions existent mais tardent à se réaliser, tellement la tâche est ardue et le boulet des ambitions personnelles est lourd.

Les alternatives ne constituent pour l'instant que quelques oasis éparpillées dans ce désert idéologique. Depuis le début de celui-ci, le Travail social a accompagné le progrès social, et ensemble ils ont été le contrepoids humain au bulldozer de l'argent. Le reproche, légitime, pourrait leur être fait d'avoir rendu le monde capitaliste et sa barbarie profonde plus acceptables.

Mais le travail social est aussi dans l'urgence et ne peut accepter de laisser une personne, ou un monde, dans la souffrance, sans chercher à soulager celle-ci, ici et maintenant.

Ce travail social était sans doute plus facile quand il y avait, non seulement une conscience de la douleur sociale, mais aussi le sentiment de son injustice. Ce sont ces deux termes qui sont actuellement menacés par le vent libéral qui n'a jamais soufflé aussi fort. Il s'est insinué dans les esprits, anesthésiant la douleur avec le sirop du consumérisme et son espoir publicitaire. Le sentiment d'injustice se dilue quant à lui dans l'individualisme, le relativisme et la naturalisation des problèmes.

Laurence Parisot, Présidente du MEDEF : "la vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?"²¹.

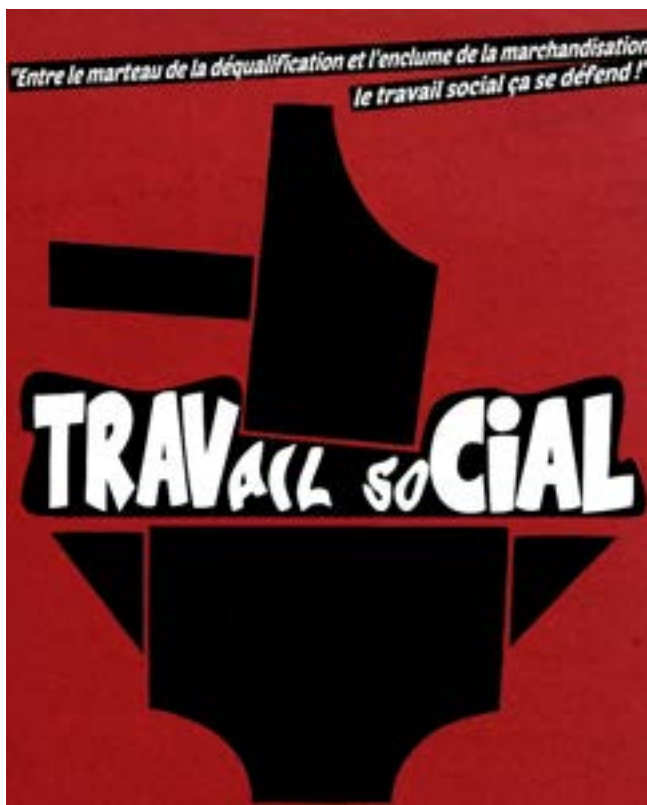
Les travailleuses et travailleurs sociaux n'échappent pas à la brutalité de ce monde et en subissent les conséquences : le chômage, les maladies professionnelles, le mal-être, les pressions mentales, les conflits internes. Certains pensent que la reconnaissance sociale (salaires, catégorie A, reconnaissance bac+3) suffira à supporter ces désagréments sans

²¹ <https://framaclic.org/h/figaro-30080>

voir que cette réponse purement individualiste et corporatiste n'empêchera rien. C'est là que les chemins divergent.

Les travailleuses et travailleurs sociaux de Solidaires et des Fédérations SUD Santé-sociaux et SUD Collectivités Territoriales sont persuadés que la conscience politique de l'injustice de ce monde (qui animait les pionniers du social) et la possibilité d'alternatives, redonnent du sens à l'action sociale et à leur travail.

*Militer n'est plus un choix,
c'est la condition pour rester travailleuse et travailleur social.*



15 Affiche des Etats Généraux Alternatifs du Travail Social - Janvier 2017

XIV. BIBLIOGRAPHIE

- AÏACH Pierre, *Conclusion in Lutter contre les inégalités de santé*, Editions Presses de l'EHESP, 2008
- BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Seuil, 1993.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1996.
- CHAUVIERE Michel, *Trop de gestion tue le social*, La Découverte, 2007.
- CLOT Yves et GOLLAC Michel, *Le travail peut-il devenir supportable ?*, Armand Colin, 2014
- CURIE Raymond, *Le travail social à l'épreuve du néo-libéralisme : entre résignation et résistance*, L'Harmattan, 2010
- FANON Frantz, *Les Damnés de la Terre*, La Découverte poche, 2004
- HAZAN Éric, *La LQR (Langue de la Ve République)*, Raisons d'agir, 2006
- KLEIN Naomi, *La stratégie du choc*, Actes Sud, 2008
- LAHIRE Bernard, *Objectivation sociologique - critique sociale et disqualification, in L'esprit sociologique*, La Découverte, 2005
- Ouvrage collectif ANCHE Christophe, BATAILLE Jean-Marie, BERTIN MORALES Adèle, BOISARD Isabelle, DEBOUT Alice, PASQUIER Thomas, SOUL Nélia, *Le manifeste du travail social*, Editions Le social en fabrique, 2016

XV. NOS LIVRETS

BOMBARDI Muriel et BRAHNA Keltoum, Les fossoyeurs du travail social, Sud Collectivités Territorial, 2016



16. Livret Sud Santé Sociaux - Quel travail Social ? 2015



17. Livret Solidaires, Réforme territoriale : une somme d'inégalités, 2017



18. Cahier revendicatif de notre Union Syndicale Solidaires, 2017

ASSISTANT SOCIAL
EN COLÈRE
EN GREVE!!!

SUDSANTESOCIAUX.ORG SUD-CT.ORG SOLIDAIRES.ORG

